

**Services des sécurités
SIDPC**

À
SOUS-PRÉFECTURE MILLAU, SOUS-PRÉFECTURE VILLEFRANCHE, CORG GENDARMERIE, DDPN,
CODIS, DDT, DDETSPP, DD-ARS, DSDEN, DMD, DRAAF, DREAL, CONSEIL DÉPARTEMENTAL, MÉTÉO
FRANCE, ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE SÉCURITÉ CIVILE, MAIRES, SNCF

VIGILANCE MÉTÉO JAUNE
« avec enjeux localisés / avec aggravation possible »
pour un risque d'orages

Date : 15/07/2026

Heure : 19h00

Phénomène prévu :

Pour la journée de jeudi 16 juillet 2026 entre 10h00 et minuit.

Une dégradation orageuse accompagne la baisse progressive des températures, qui restent néanmoins supérieures aux normales saisonnières.

Elle se met en place en journée de jeudi, avec des orages parfois forts pouvant concerner le sud-est de l'ancienne région Midi-Pyrénées en milieu de journée et dans l'après-midi. On attend ainsi localement à leur passage une activité électrique importante, de fortes rafales de vent (80 à 100km/h), de possibles chutes de grêle moyenne à grosse ainsi que des averses soutenues.

En fonction de l'évolution des prévisions, une aggravation du niveau de la vigilance orages, actuellement jaune sur les départements concernés dont l'Aveyron, est possible.

Conséquences possibles :

- * Orages susceptibles de provoquer localement des dégâts sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- * Des inondations de caves et points bas peuvent se produire.
- * Une vigilance particulière doit être apportée pour les activités en campings et plus globalement de plein air.

Conseils de comportement :

- * A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- * Ne vous abritez pas sous les arbres.
- * Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- * Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
- * Restez informés pour suivre l'évolution météorologique

IL VOUS EST DEMANDÉ LA PLUS GRANDE VIGILANCE ET DE SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SUR :
LE SITE INTERNET www.meteofrance.com / LE RÉPONDEUR DE MÉTÉO-FRANCE : 05 67 22 95 00
EN CAS DE PHÉNOMÈNE PLUIE-INONDATION OU INONDATION : LE SITE INTERNET www.vigicrues.gouv.fr2/